

N° DOSSIER 004910
CLERC DR / RM

L'AN DEUX MIL SEPT
LE DIX AVRIL

EN L'OFFICE NOTARIAL CI-APRES DENOMME

Maître Didier RABOULIN, Notaire soussigné, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée "SCP François-Xavier ROGEZ - Thierry CASSIN - Didier RABOULIN - Christine BELLÉTOILE" titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à CHARENTON LE PONT 4, Place Arthur Dussault,

A reçu le présent acte authentique entre les parties ci-après identifiées.

**ACTE COMPLEMENTAIRE AU DEPOT DE FUSION ABSORPTION
DES SOCIETE LU ET HEUDEBERT SA par LU FRANCE**

Monsieur Roland MASALLES, clerc du notaire soussigné, agissant en vertu des pouvoirs conférés aux termes d'un acte reçu par Maître Didier RABOULIN le 22 et 23 mai 2003, contenant dépôt de traité de fusion absorption des société "LU" et "HEUDEBERT" par "LU FRANCE", ci après relaté, pour se conformer aux prescriptions du décret numéro 55-22 du 4 janvier 1955,

A établi, ainsi qu'il suit, la désignation et l'origine de propriété des biens immobiliers sis à JUSSY (Aisne) ci après désignés, ayant fait l'objet avec d'autres biens de la fusion absorption des Sociétés "LU" et "HEUDEBERT S.A." par la Société "LU France".

Préalablement à l'objet des présentes, il a exposé ce qui suit :

Aux termes de l'acte reçu par Maître Didier RABOULIN les 22 et 23 mai 2003, il a été déposé un exemplaire original du contrat de fusion absorption des sociétés "LU" et "HEUDEBERT" par "LU FRANCE", avec reconnaissance d'écriture

- FUSION ABSORPTION des société "LU" et "HEUDEBERT S.A." par "LU FRANCE"-

- La fusion par voie d'absorption des Sociétés :

1°)

La société dénommée "LU", **Société anonyme** au capital de 178.434.638 Euros, dont le siège social est à RIS-ORANGIS, Essonne, (91000), Bois de l'Epine, Avenue Ambroise Croizat, immatriculée au RCS de EVRY et identifiée au répertoire SIREN sous le n° 402 521 314.

2°)

La société dénommée "**HEUDEBERT S.A.**", **Société anonyme** au capital de 16.735.594 Euros, dont le siège social est à ATHIS MONS, Essonne, (91200), 4-6 rue Edouard Vaillant, immatriculée au RCS de EVRY et identifiée au répertoire SIREN sous le n° 333 939 916.

Par

3°)

La société dénommée "**LU France**", **Société anonyme** au capital de 50.000 Euros, dont le siège social est à RIS ORANGIS, Essonne, (91130), Bois de l'Epine, Avenue Ambroise Croizat, immatriculée au RCS de EVRY et identifiée au répertoire SIREN sous le n° 433 085 149.

Résultant d'un projet de fusion arrêté :

- par le conseil d'administration de la société LU en date du 22 mars 2001,
- par le conseil d'administration de la société HEUDEBERT S.A. en date du 22 mars 2001,
- par le conseil d'administration de la société LU FRANCE en date du 23 mars 2001,

Et d'un contrat établi le 21 mai 2001 entre ces trois sociétés.

Approbation de la Fusion absorption :

Le projet de traité de fusion absorption, déposé ainsi qu'il est dit ci-dessus, est devenu définitif par suite de son approbation :

- Par la séance du Conseil d'administration de la Société "LU", en date du 21 mai 2001 et l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2001, dont le procès-verbal est demeuré joint et annexé à l'acte de dépôt ci après relaté.

- Par la séance du Conseil d'administration de la Société "HEUDEBERT S.A.", en date du 21 mai 2001, et l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2001, dont le procès-verbal est demeuré joint et annexé à l'acte de dépôt ci après relaté

- Par la séance du Conseil d'administration de la Société "LU France", en date du 21 mai 2001 et l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2001, dont le procès-verbal est demeuré joint et annexé à l'acte de dépôt ci après relaté.

Ceci exposé, Monsieur Roland MASALLES requiert Monsieur le Conservateur des hypothèques de transférer au nom de :

La société dénommée "**LU France**", **Société anonyme** au capital de 50.000 Euros, dont le siège social est à RIS ORANGIS, Essonne, (91130), Bois de l'Epine, Avenue Ambroise Croizat, immatriculée au RCS de EVRY et identifiée au répertoire SIREN sous le n° 433 085 149.

Les biens immobiliers ci après désignés, dont il est établi la désignation et l'origine de propriété :

DESIGNATION

SUR LA COMMUNE DE JUSSY (02480)

Sis 87 avenue de la Victoire,

Une propriété à usage industriel

Figurant au cadastre de la manière suivante :

ca. Section B, numéro 1695, lieudit Chemin de Saint Quentin, pour 0 ha 9 a 73

ca. Section B, numéro 1696, lieudit Chemin de Saint Quentin, pour 0 ha 0 a 64

Section B, numéro 23, lieudit Chemin de Saint Quentin, pour 0 ha 7 a 30 ca.

Section B, numéro 25, lieudit Avenue de la Victoire, pour 0 ha 2 a 91 ca.

Section B, numéro 26, lieudit Avenue de la Victoire, pour 3 ha 35 a 65 ca.

Section B, numéro 27, lieudit Chemin de Saint Quentin, pour 0 ha 5 a 80 ca.

Section B, numéro 28, lieudit Chemin de Saint Quentin, pour 0 ha 2 a 75 ca.

Section B numéro 29, lieudit Chemin de Saint Quentin pour 0 ha 15 a 40 ca.

Section B, numéro 30, lieudit Chemin de Saint Quentin, pour 0 ha 5 a 26 ca.

Section B, numéro 31, lieudit Chemin de Saint Quentin, pour 0 ha 9 a 20 ca.

Contenance totale 3, ha 94 a 64 ca.

Tel que cet immeuble existe avec toutes ses dépendances, tous immeubles par destination qui en dépendent et tous droits y attachés, sans aucune exception, ni réserve.

ORIGINE DE PROPRIETE

- Du Chef de la Société « LU »

Les biens ci dessus désignés appartiennent à la société dénommée "LU", société anonyme au capital de 178.434.638 Euros, dont le siège social est à RIS-ORANGIS, Essonne, (91000), Bois de l'Epine, Avenue Ambroise Croizat, immatriculée au RCS de EVRY et identifiée au répertoire SIREN sous le n° 402 521 314, par suite :

d'un contrat établi le 31 mars 1999, contenant fusion-absorption de la société anonyme « VANDAMME PATISSERIE SA » (dont la dénomination précédente était VANDAMME PIE QUI CHANTE) Société anonyme au capital de 157.482.000,00 Francs, dont le siège social est à WATTIGNIES.

Ayant fait l'objet d'un acte de dépôt avec reconnaissance d'écriture au rang des minutes de Maître Etienne PAUL, Notaire à LILLE, le 31 octobre 2002.

Dont une copie authentique a été publiée au bureau des Hypothèques de SAINT QUENTIN, le 7 avril 2003, volume 2003 P, numéro 1191.

Lesdits biens ont été évalués audit acte à la somme de 2 547 549,90 Euros.

ORIGINE DE PROPRIETE ANTERIEURE

1°) En ce qui concerne les parcelles cadastrées section B numéro 23-25-26-27-28-29-30-31 et 1695.

Du chef de la société VANDAMME PATISSERIE SA : Suivant acte sous seings privés en date à PARIS du 27 mars 1981, la société anonyme VANDAMME S.A., alors dissoute, au capital de 56.054.000 F, dont le siège social était à BESANCON, rue Auguste Jouchoux, immatriculée au R.C.S. de BESANCON sous le n° B 311 640 973, a fait apport à titre de fusion-absorption à la société anonyme LA PIE QUI CHANTE (actuellement dénommée VANDANNE PATISSERIE SA) , dont le siège était alors à WATTIGNIES, 300 rue Clémenceau, de divers ensembles immobiliers, pour leur valeur estimée à la date du 31 décembre 1980, avec prise en charge pour la société bénéficiaire d'acquitter toutes les dettes, au jour de l'apport, la partie correspondante au passif de la société apporteuse.

En rémunération de cet apport, il a été décidé qu'il serait attribué à la société apporteuse, 521.302 actions de 100 F nominal chacune à créer par la société bénéficiaire, à titre d'augmentation de capital.

L'apport par la société VANDANNE S.A. est devenu définitif ainsi qu'il résulte

- de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société apporteuse tenue le 12 mai 1981 ayant approuvé l'apport fusion,
- de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société bénéficiaire de l'apport tenue le 12 mai 1981 ayant approuvé l'apport-fusion et décidé l'augmentation de capital et les modifications statutaires en résultant.

Sous la même condition, les actionnaires de la société bénéficiaire de l'apport ont décidé de modifier la dénomination sociale qui a été alors "LA PIE QUI CHANTE" en celle de "VANDAMME - PIE QUI CHANTE" et comme conséquence de la réalisation de l'apport, le capital de cette société a été porté à 88.522.200 F.

L'acte du 27 mars 1981 et une copie certifiée conforme de chacune des délibérations des assemblées générales extraordinaires de la société apporteuse et de la société bénéficiaire susvisées ont été déposés au rang des minutes de Me Bernard DUCROCQ, notaire LILLE, le 16 juin 1981.

Cet acte a été publié au premier bureau des hypothèques de BESANCON le 2 avril 1982 volume 2540 n° 12.

Cet acte a été publié au premier bureau des hypothèques de SAINT QUENTIN le 5 mars 1982 volume 3188 n°9.

Du chef de VANDAMME SA : Ces immeubles appartenaient à la société VANDAMME S.A. pour lui avoir été apportés aux termes de l'acte sus énoncé du 25 avril 1978, déposé au rang des minutes de Me GALIMARD, notaire susnommé, le 6 juillet 1978.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques de SAINT-QUENTIN le 1er septembre 1978 volume 2780 n° 40.

2°) En ce qui concerne la parcelle cadastrée section B numéro 1696.

Par suite l'acquisition qu'elle en a faite de la société anonyme FRANCE TELECOM, ayant son siège à PARIS (15°), 6 place d'Alleray, immatriculée au R.C.S. de PARIS sous le n° B 380 129 866, suivant acte reçu par Me LEMOINE, notaire à SAINT-SIMON, le 30 novembre 1998, moyennant un prix payé comptant et quittancé dans l'acte.

Une copie authentique dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques de SAINT QUENTIN le 11 décembre 1998 volume 1998 P n° 4374.

Du chef de FRANCE TELECOM : Cet immeuble appartenait à la société FRANCE TELECOM pour lui avoir été transféré par l'ETAT, en vertu de la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 créant à compter du 1er janvier 1991, deux personnes morales de droit public placées sous la tutelle du Ministre chargé des Postes et Télécommunications, prenant respectivement le nom de LA POSTE et de FRANCE TELECOM.

Ainsi qu'il est constaté en un acte administratif de transfert de bien reçu par le Préfet du Département de l'AISNE, le 15 février 1994, déposé aux archives de la Préfecture de LAON, et dont une expédition a été publiée au bureau des hypothèques de SAINT-QUENTIN le 28 février 1994 volume 1994 P n° 655.

Du chef de l'ETAT : Originellement, cet immeuble appartenait à l'ETAT pour l'avoir acquis de la société anonyme BISCUITS BRUN-PATES LA LUNE, dont le siège était à MATSONS-ALFORT, 26 rue Georges Frédéric, suivant acte administratif en date du 9 mai 1962, publié au bureau des hypothèques de SAINT-QUENTIN le 20 septembre 1962 volume 1636 n° 19.

EVALUATION

Pour les besoins de la publicité foncière, les biens immobiliers objets des présentes sont évalués à la somme d'UN MILLION NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE HUIT CENT QUARANTE TROIS EUROS (1 996 843,00 €)

PUBLICITE FONCIERE

L'apport effectué ainsi qu'il vient d'être expliqué ci-dessus sera publié par les soins du notaire soussigné, auprès de la conservation des hypothèques de SAINT QUENTIN.

POUVOIRS

Pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière, les parties agissant dans un intérêt commun, donnent tous pouvoirs nécessaires à tous clercs habilités de la SCP "François-Xavier ROGEZ, Thierry CASSIN, Didier RABOULIN, Christine BELLETOILE", notaires associés, avec faculté de substituer et d'agir ensemble ou séparément.

A l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires rectificatifs ou modificatifs des présentes, pour mettre celles-ci en concordance avec les documents hypothécaires ou cadastraux.

DONT ACTE sur SIX pages

Fait et passé en l'Etude du notaire soussigné.

La lecture du présent acte a été donnée aux parties et les signatures de celles-ci sur ledit acte ont été recueillies par le notaire soussigné à la date indiquée en tête des présentes.

Et le notaire a signé le même jour

Suivent les signatures

POUR COPIE AUTHENTIQUE délivrée sur **SIX pages et contenant ni renvoi ni mot nul.**

ET CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL



Didier Raboulin
Les présentes reliées par le procédé
ASSEMBLACT R.C empêchant toutes subs
titution ou addition sont signées à la der
nière page Application du décret 71.941
du 26 11 71 ART 9/15